



COMMUNIQUE DU 25 JANVIER 2019

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE VILLE/EPFA GUYANE/CCDS
EN MAIRIE POUR L'AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE DE LA COMMUNE**

La Ville de Sinnamary, *Sennmari Tchò Péyi Savann'*, vous informe de la **signature** en mairie **d'une convention de partenariat opérationnel, mercredi 23 janvier 2019 à 9h30**, entre la Ville, l'EPFA Guyane, Établissement public foncier d'aménagement de la Guyane et la CCDS, Communauté des communes des Savanes.

En l'absence du maire de la commune, M. Jean-Claude MADELEINE, hors du département, c'est **madame Annick ARON-LEVEILLE, 1ère adjointe de la Ville, messieurs Denis GIROU, directeur de l'EPFA et François RINGUET, président de la CCDS** qui ont ainsi officialisé le **début de la phase opérationnelle du projet d'aménagement du port de pêche de la commune de Sinnamary.**

Pour Monsieur le maire, Jean-Claude MADELEINE, « Un tournant décisif est aujourd'hui acté dans le développement de *Sennmari Tchò Péyi Savann'*, et avec elle, de l'ensemble du territoire des Savanes. Cette convention manifeste l'impulsion de cette nouvelle vision qu'apporte l'économie bleue par la valorisation durable des ressources des océans, lacs, fleuves et autres étendues d'eau de Guyane. Cette convention inscrit ainsi la commune de Sinnamary en précurseur d'un modèle de développement économique endogène et vertueux sur le territoire des Savanes.

Plus largement, elle crée **une synergie nécessaire entre le littoral et les territoires ruraux** dans l'exploitation soutenable des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables. »

Sinnamary, *Sennmari Tchò Péyi Savann'*,



Le 25 janvier 2019



Établissement Public
Foncier et d'Aménagement
de la Guyane

La Fabrique Amazonienne
14, Esplanade de la cité d'affaire
CS 30059
97351 MATOURY

www.epfag.fr

Contact presse
communication@epfag.fr
Tél : 05 94 38 77 00

L'EPFA Guyane accompagne la ville de Sinnamary et la Communauté de Communes des Savanes, pour la définition d'un schéma d'aménagement portuaire

Le directeur de l'EPFA Guyane, Denis Girou, le Maire de Sinnamary Jean-Claude Madeleine et le Président de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), François Ringuet (mairie de Kourou) ont signé le mercredi 23 janvier 2019, une convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma d'aménagement portuaire. C'est la première convention de partenariat signée entre l'EPFA Guyane, une ville et un établissement public de coopération intercommunautaire (EPIC).

En tant que 2ème installation de débarquement du département, et Face au mal-être exprimé par une partie des marins pêcheurs quant à leurs conditions de travail, la ville de Sinnamary a identifié et caractérisé un secteur pour l'aménagement d'une infrastructure dédié.

La commune de Sinnamary, en partenariat avec L'Établissement Public Foncier d'Aménagement de Guyane (EPFAG), ont concrétisé un partenariat pour la traduction opérationnelle du projet d'aménagement du port de pêche sur le territoire des Savanes par le biais d'une convention de groupement de commande d'études signée le 23 décembre 2016.

Les articles 64 et 66 de la n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) ont donné compétence de plein droit aux communautés de communes pour créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité portuaire en lieu et place de leurs communes membres.

Dans le cadre d'un transfert de compétence, les conventions signées par la commune demeurent en vigueur. La CCDS est substituée à la commune dans le groupement de commande à la date du transfert de la compétence (CGCT, art. L. 5211-41-3, III). La CCDS souhaite soutenir financièrement ce projet d'intérêt communautaire et adhérer au groupement de commande et être partie à la convention de groupement de commande n°08/2016 du 23 décembre 2016.

Développer le « grenier » de la Guyane, l'éco-tourisme, l'économie bleue

Pour Denis Girou, Directeur Général de l'EPFA Guyane, « *Le territoire des Savanes est stratégique dans le développement de la Guyane. Il produit 20 % des ressources alimentaires du département et Kourou représente 15% du PIB de la Guyane. C'est une véritable locomotive pour le département. Avec ce partenariat étendu à la Communauté de Communes, ce projet partagé et validé par tous les acteurs du territoire permettra de renforcer la vision et la concrétisation d'un développement cohérent pour la filière pêche.* ».



remarquable.

A quelques kilomètres, la Ville de Sinnamary étudie le développement d'une économie bleue basée sur un triptyque *ville-fleuve-mer*, Wayabo oriente son développement agricole sur la biomasse et Iracoubo, connue pour son église décorée par le forçat Pierre Hugué, classée monument historique depuis 1978 grâce à 600 m² de fresques naïves, présente un site

Pour Jean-claude Madeleine, Maire de la Ville de Sinnamary, « *la signature de ce partenariat opérationnel avec l'EPFA Guyane et la Communauté de Communes des Savanes acte aujourd'hui un tournant décisif dans le développement de Sennmari Tchò Péyi Savann', et avec elle, de l'ensemble du territoire des Savanes. Cette convention manifeste l'impulsion de cette nouvelle vision qu'apporte l'économie bleue par la valorisation durable des ressources des océans, lacs, fleuves et autres étendues d'eau de Guyane. Elle inscrit ainsi la commune de Sinnamary en précurseur d'un modèle de développement économique endogène et vertueux sur le territoire des Savanes. Plus largement, cette convention crée une synergie nécessaire entre le littoral et les territoires ruraux dans l'exploitation soutenable des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables.* »



©Ville de Sinnamary 2019

M. le maire de la Ville de Sinnamary, hors du département, c'est madame Annick ARON-LEVEILLE, 1ère adjointe de la Ville, qui a officialisé le début de cette phase opérationnelle du projet d'aménagement du port de pêche de la commune.

*www.ville-sinnamary.fr
Facebook & Youtube : sinnamary
Instagram : @villedesinnamary*

Pour François Ringuet, Président de la Communauté de Communes des Savanes « *La signature de cette convention de partenariat avec la ville et l'EPFA Guyane souligne la volonté de la CCDS de participer au développement de l'aménagement de la Guyane. Elle vise également à optimiser l'échange d'informations réciproque entre les partenaires, facilitant l'observation globale de l'ensemble du territoire et le partage des données et outils sur la connaissance des projets publics. Cette convention de partenariat s'inscrit aussi dans un dynamisme, une perspective nouvelle et offre un cadre officiel à une action concrète avec un soutien financier de la filière pêche.*

Située à 60 km au nord de Cayenne, la CCDS, créée en 2011 a pour objectif de favoriser un développement équilibré du bassin de vie des Savanes. Elle s'étend sur 11 942 km² et compte 31 034 habitants, répartis sur 4 communes éloignées les unes des autres de 80 km en moyenne et séparées par de la forêt. Kourou, Iracoubo (commune rurale) et Sinnamary bordent la côte littorale et Saint-Elie (commune rurale) est implantée à l'intérieur des terres.

À propos de l'EPFA Guyane : créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou. Rodolphe Alexandre ; Président de la Communauté Territoriale de Guyane (CTG), a été nommé président du conseil d'administration. L'établissement sera, cette année, doté progressivement de 5 803 hectares de foncier appartenant à l'État et recevra un financement d'environ 6 millions d'euros pour conduire les études nécessaires aux futures opérations d'intérêt national. L'EPFA Guyane, à statut particulier, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane. Une OIN, à laquelle les élus de Guyane ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins d'urbanisation : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 périmètres géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine. Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane.**